

N°2025/50

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20/11/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 18

Date de la Convocation : 14/11/2025

OBJET : PROLONGATION DU CONTRAT
DE PROJET DU POSTE DE CHEF DE
PROJET PVD ET DE LA DEMANDE DE
FINANCEMENT ASSOCIEE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Sergine BERNARD

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 8 juin 2021, a approuvé la création d'un poste de Chef de projet Petites Villes de Demain sous forme de contrat de projet pour une durée de trois ans.

Il rappelle également que ce poste est co-financé à hauteur de 75% par l'ANCT et/ou la banque des territoires. Les demandes de co-financement sur la durée du programme « Petites Villes de Demain » sont à renouveler tous les ans.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le programme PVD, dont l'échéance était prévue au 31 mars 2026 se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2026, selon les conditions actuelles. Ainsi, les communes PVD pourront bénéficier du financement du poste de chef de projet jusqu'à cette nouvelle échéance.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que l'agent contractuel, chef de projet PVD, est arrivé en poste au sein de la commune d'Auxi-le-Château, le 15 février 2023 et que son contrat s'achèvera le 14 février 2026.

Il précise que le Conseil Municipal avait approuvé par délibération n°2022-43, le renouvellement du contrat de projet chef de projet « Petites Villes de Demain » sous réserve de l'obtention annuelle des co-financements dédiés pour ce poste. Aussi, par délibération n°2024-45, le Conseil Municipal avait renouvelé explicitement la demande de co-financement du poste de chef de projet PVD sur toute la durée du programme.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prolonger le contrat de projet du chef de projet PVD jusqu'au 31 décembre 2026 et de renouveler la demande de financement associée pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 18 pour)** :

- **APPROUVE** la prolongation du contrat de projet chef de projet PVD de l'agent actuellement en poste, jusqu'au 31 décembre 2026.
- **APPROUVE** la prolongation, auprès de l'ANCT et/ou la Banque des Territoires, de la demande de co-financement du poste de chef de projet Petites Villes de Demain à hauteur de 75% jusqu'au terme du programme PVD.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tout afférent à cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 20/11/2025

Le Maire



Henri DEJONGHE